

*Ordonnance Souveraine n° 5.041 du 15 novembre 2014 accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

MM. Lane ANDERSON, Bénévole à Fight Aids Monaco,

Marcel ATHIMOND, Bénévole à l'Association Kiwanis Club de Monaco,

Michel AUBERY, Président de la Section A.S. Monaco Football Amateur,

Mlle Lorena BALLESTRA, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Mmes Monique BASSO, épouse BROK, Bénévole à « Mission Enfance »,

Corinne BEDOISEAU, Bénévole à Fight Aids Monaco,

M. Giovanni BETELLI, Donateur,

MM. Eugène BOCCONE, Membre de l'Association « La Nuit des Associations »,

Laurent CAMBI, Membre du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes de la Saint-Roman,

Mmes Christine CARIOU, épouse GARCIA, Bénévole à l'Association des Archives Audiovisuelles de Monaco,

Camille FALGUERA, épouse CARRASCO, Bénévole à l'Œuvre de Sœur Marie,

Fabienne FERRANDES, Bénévole à Fight Aids Monaco,

MM. Charles FONTANA, Bénévole à l'Association Sportive de la Sécurité Publique,

Romain GLIBERT, Vice-président de l'Association Monégasque de Retraites par Répartition,

Julien LAUPRETRE, Président du Secours Populaire Français,

Mme Jacqueline LE CAM, épouse GASTAUD, Bénévole à l'Œuvre de Sœur Marie,

MM. Franck MEGGINSON, Bénévole à l'Association « Jeune J'Ecoute »,

Massimo MICHELIS, Président de l'Association Caap-Afrika,

Robert PRAT, Vice-président de la Fédération Monégasque d'Escrime,

Mmes Janine ROCCO, épouse ONTIVERO, Bénévole à l'Association « de Fil en Aiguille »,

Rosalba SOPRANZI, épouse MONTELEONE, Bénévole à l'Association « de Fil en Aiguille »,

Angèle SURACE, épouse BRAQUETTI, Présidente de l'Association Monégasque de Retraites par Répartition,

M. Laurent TRANCY, Bénévole à l'Association des Archives Audiovisuelles de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

---